

lamanchelibre.fr

Près de Coutances. Les poursuites contre une institutrice levées

Davy Delmotte

4-5 minutes

L'affaire avait fait grand bruit. [Une partie de la chanson de Boris Vian intitulée *Le déserteur* qui commence par "Monsieur le président" avait été réécrite et signée juste avant les vacances scolaires de Noël 2024 par des enfants de la classe de CE2/CM1 de l'école de Tourville-sur-Sienne](#), qui dépend du Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de Bricqueville-la-Blouette, Tourville et Heugueville-sur-Sienne.

"Où irons-nous l'année prochaine ?"

Elle faisait suite, entre autres, à la décision des élus communautaires de Coutances Mer et Bocage (CMB), compétente dans les affaires scolaires, d'acter la fermeture en septembre 2025 de l'école de Bricqueville-la-Blouette votée le 18 décembre 2024 (50 votes pour, 19 contre et huit abstentions). Ces élèves devaient se rendre sur le site de Bricqueville à la rentrée prochaine. [Une manifestation était même organisée par les parents ce jour-là pour s'opposer à cette décision](#). Cette chanson avait été adressée juste avant les fêtes à Jacky Bidot, l'ancien président de la communauté de communes, en lui demandant de revenir sur sa décision : *"Monsieur le président, où irons-nous l'année prochaine ?"* A cette époque, l'élú avait déclaré *"anormal qu'on puisse instrumentaliser des enfants à des fins partisans"*.

Le sujet a été remis sur la table mercredi 6 mai lors du conseil communautaire par Rodolphe Jardin, maire de Bricqueville-la-Blouette, à la suite de l'élection de nouveaux élus les 15 et 22 mars derniers : *"Au lendemain de cette soirée (18 décembre 2024) très douloureuse pour les enfants, les parents et les professeurs des écoles, la maîtresse de Tourville-sur-Sienne, pour calmer ses enfants, angoissés, n'ayant pas eu toutes les réponses promises, leur a proposé de poser leur angoisse sur le papier à la façon de Boris Vian dans la chanson Le déserteur."*

La maîtresse en conseil disciplinaire

Cette chanson est ensuite arrivée dans les mains de l'ancien président : *"Elle ne ressemblait en aucun cas à un tract comme celui-ci a pu le dire"*, ajoute Rodolphe Jardin. *"Par le grand des hasards, celle-ci s'est retrouvée dans les mains du directeur académique départemental. Cette lettre qui n'avait rien d'explosive, ni d'agressive mais plutôt bon enfant, rappelle que cette maîtresse s'est retrouvée en conseil disciplinaire pour ne pas avoir, soi-disant, respecté son devoir de réserve. Les poursuites disciplinaires ont été levées seulement en début d'année scolaire (septembre 2025). Imaginez plus de six mois de stress et d'angoisse pour cette personne qui s'est retrouvée salie et jugée dans la presse par des élus. Cette année scolaire est pour elle la dernière avant une retraite bien méritée. Mais hélas, elle est encore à l'heure actuelle en mi-temps thérapeutique."*

"Mme Regnault est professeur des écoles"

A travers cette intervention, Rodolphe Jardin a souhaité *"mettre en garde Madame Regnault, nouvelle vice-présidente aux affaires scolaires, car elle aussi, est professeur des écoles"* : *"Elle sera donc juge et partie des décisions qu'elle aura à prendre et des discussions qu'elle aura avec l'académie. Je ne remets pas en cause ses capacités, mais j'appelle à la vigilance car il serait dommage que les choses se reproduisent malgré elle. Car comme, la maîtresse de Tourville, il ne faut pas qu'on reproche aussi son devoir de réserve."* Sabrina Regnault, qui avait échangé avec Rodolphe Jardin plus tôt dans l'après-midi, lui a répondu : *"Pour avoir déjà participé à la carte scolaire, et pour être maire d'une commune dans laquelle se trouve une école, j'ai depuis déjà plusieurs années des échanges avec l'inspection académique, et je change facilement de casquette. Je serais vigilante et prudente, merci, Rodolphe."* Jacky Bidot, présent dans l'assemblée, ne s'est pas exprimé sur le sujet.